

Impressum

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **36 (1999)**

Heft 1375

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

La rentabilité est l'éthique d'aujourd'hui

La place que notre société réserve aux personnes handicapées s'amenuise.

Un guide récemment paru veut inciter les entreprises à les engager. Pour le bien de tous et pour celui de l'assurance invalidité.

LE RETRAIT EST bien perceptible dans le secteur public: on n'aperçoit plus ces employées et ces employés, auxiliaires, parfois temporaires, que l'existence a gratifiés de quelque handicap, physique ou psychologique.

Il y a peu encore, la place existait dans une institution comme la Poste, par exemple, pour ces personnes un peu différentes – un peu moins performantes? Et cette institution nous semblait proche, adhérente à la communauté – elle intégrait et reflétait ses composantes multiples et différenciées.

Aujourd'hui je ne vois plus que des employés «normaux». Ces emplois à préoccupation sociale sont victimes du souci de rentabilité.

Déficit croissant de l'assurance invalidité

Ces dernières années, la persistance du chômage a mis à mal l'assurance invalidité, qui se trouve en 1996 avec 6,886 milliards de recettes pour 7,313 de dépenses.

Alors, à la fin janvier, s'est tenue une conférence de presse de l'Union patronale suisse (UPS), de la Fédération suisse pour l'intégration des handicapés (FSIH), de Pro infirmis, de Pro mente Sana et de la Société pour le développement de l'économie suisse (SDES), afin d'appuyer l'édition d'un guide, *L'intégration professionnelle des personnes handicapées*.

Le problème est que la disparition de ces postes particuliers ne s'est pas produite que dans le secteur public mais aussi dans le secteur privé. Selon Fritz Blaser, président de l'UPS, «en période de haute conjoncture, les entreprises n'hésitaient pas à engager des personnes handicapées. Les employeurs avaient le sens de l'éthique et des responsabilités».

Cette «éthique» et cette «responsabilité» disparues, c'est tout l'édifice de l'AI qui tremble. L'AI reposant sur le principe que «l'intégration prime la rente», la conséquence est mécanique: moins il y a de l'une, plus il faut dépenser pour l'autre.

Lili Nabholz, conseillère nationale radicale et présidente de la FSIH, renchérit: «[...] pour que les mesures de réadaptation soient efficaces, il faut que

les employeurs y mettent du leur et facilitent l'intégration des personnes handicapées. La progression inquiétante du nombre des bénéficiaires de rentes ces dernières années prouve qu'ils ne le font pas». Avant que le législateur n'intervienne et au nom d'«une conception libérale de la société», Lili Nabholz engage ces employeurs à «contribuer à remettre sur pied les finances de l'assurance invalidité».

Autre versant de l'argumentation: il se révèle intéressant d'engager des personnes handicapées. Elles se montrent de bons exemples de courage et de volonté, elles sont «fiables et motivées», elles ne s'adonnent pas à l'absentéisme. Engager ces personnes améliore aussi l'image de l'entreprise – cela fait partie des choses qui comptent.

On voit que la charité s'accompagne volontiers d'intérêts plus financiers. Ni l'une ni les autres ne seront suffisants. Tendre vers un emploi pour tous se montrerait plus juste et sauverait accessoirement l'assurance invalidité du déficit. Mais l'air du temps ne pousse pas à la roue de cette chaise-là. *cp*

L'intégration professionnelle des personnes handicapées. Jeter des ponts entre employeurs et personnes handicapées, Union patronale suisse, SDES. Commandes: SDES, Carrefour de Rive 1, case postale 3684, 1211 Genève 3.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:

Claude Pahud (*cp*), Géraldine Savary (*gs*)

Ont collaboré à ce numéro:

Gérard Escher (*ge*)

André Gavillet (*ag*)

Jacques Guyaz (*jq*)

Charles-F. Pochon (*cfp*)

Albert Tille (*at*)

François Vallotton

Composition et maquette:

Claude Pahud, Géraldine Savary

Secrétariat: Murielle Gay-Crosier

Administrateur délégué: Luc Thévenoz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA,
Renens

Abonnement annuel: 90 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9